

Élaboration de la stratégie régionale de l'innovation en Poitou-Charentes

Marché de service par appel d'offre ouvert

Règlement de la consultation

1 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DEPOT DE L'OFFRE

Les réponses au cahier des charges devront parvenir à la DRIRE, mandatée par le Préfet de région, maître d'ouvrage, au plus tard le 5 décembre 2008 à 16h00. A l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres qui examinera la recevabilité des candidatures, les offres seront transmises par la DRIRE aux membres du Comité Régional d'Innovation pour analyse.

Le Comité Régional d'Innovation a la faculté de convoquer tous les candidats retenus pour un entretien de 2h au maximum dans le seul but d'un questionnement visant à la bonne compréhension de l'offre.

L'offre sera présentée conformément au code des marchés publics, **sous pli fermé** portant la mention « **Ne pas ouvrir – Marché pour l'élaboration de la stratégie régionale de l'innovation en Poitou-Charentes** » et contenant :

- ♦ **L'enveloppe N°1**, portant la mention « Candidature – Justificatifs administratifs ». Elle contiendra les justificatifs à l'appui de la candidature, à savoir :
 - un justificatif d'inscription au registre du commerce ou au registre de la profession ;
 - une attestation sur l'honneur du candidat, datée et signée, indiquant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales, qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du travail ;
 - les derniers bilan et compte d'exploitation ;
 - une liste des références sur les études similaires en précisant les coordonnées des maîtres d'ouvrage ;

Aucune mention du prix de l'offre ne doit apparaître sur ou dans l'enveloppe N°1. Les documents CERFA, disponibles à l'adresse <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics, seront de préférence utilisés, à savoir :

- DC 4 - lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants ;
- DC 5 - déclaration du candidat ;
- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger - état annuel des certificats reçus.

♦ **L'enveloppe N°2 (une par lot)**, portant la mention « Offre – Lot N° ... ».

Chaque enveloppe N°2 contiendra le DC 8 dûment rempli (acte d'engagement, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics), ainsi que les documents à l'appui de l'offre chiffrée.

Chaque enveloppe N°2 contiendra en outre les documents au format électronique (support CD par exemple), et ce afin de faciliter les échanges entre les membres du comité régional de l'innovation.

Chacune des enveloppes sera identifiée avec le nom et les coordonnées du soumissionnaire.

Toute offre qui ne serait pas présentée dans la forme définie ci-dessus pourra être écartée par la commission d'appel d'offres.

Les offres ainsi présentées sont à déposer ou à envoyer à l'adresse postale suivante, en envoi recommandé AR :

DRIRE
1 rue de la Goélette
86280 Saint-Benoît
A l'attention de Philippe RENAUD

2 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Les candidats pourront présenter une offre sur tout ou partie des lots constituant la mission, seul ou avec d'autres partenaires.

Les offres doivent être rédigées en langue française.

Les offres devront intégrer les points suivants :

- un programme de travail détaillé, pour chaque étude et pour chaque phase de l'étude (« analyse » et « prospective ») contenant :
 - une présentation de la méthodologie adoptée y compris la méthode collaborative proposée pour la partie « prospective » et les méthodes d'enquêtes et d'analyse envisagées notamment pour l'identification des besoins des entreprises ;
 - un phasage sous forme d'un diagramme de Gantt ;
 - une estimation du nombre de jours passés sur le territoire, ainsi que du nombre d'entretiens (laboratoires et organismes de recherche, structures de transfert, entreprise, ...)
- une liste complète des experts en charge de chaque étude (identité, C.V., expérience, répartition des tâches). L'équipe proposée lors de l'offre devra impérativement, sauf accord explicite et motivé avec le commanditaire, être celle qui réalisera effectivement les travaux, selon la répartition des tâches proposée ;
- une présentation détaillée exposant toutes les dépenses ventilées pour chacun des points en frais de personnel (nombre de jours de consultants par niveau d'expertise), frais de déplacement et de séjour, frais techniques. Le budget sera présenté hors taxes et toutes taxes comprises ;
- l'acte d'engagement et ses annexes éventuelles complétés, paraphés et signés par la personne ayant capacité pour engager l'entreprise.

3 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué par les documents énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement et ses annexes, y compris le mémoire du candidat sur la méthodologie et les moyens mis en œuvre pour réaliser la prestation. Ce document pourra s'appuyer sur le formulaire DC8 disponible à l'adresse suivante :

http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc8.rtf ;

- le présent règlement de la consultation ;
- le cahier des clauses techniques particulières ;
- le cahier des clauses administratives particulières ;
- le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles (décret N° 78-1306 du 26 décembre 1978 modifié, édité par la direction des journaux officiels, brochure N°2012) dans sa dernière version.

4 - CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES OFFRES

Les propositions seront examinées en fonction des priorités suivantes par le Comité Régional de l'Innovation, piloté conjointement par l'État et la Région :

1. leur pertinence par rapport au présent cahier des charges (30%) ;
2. les compétences de(s) intervenant(s), en particulier l'expérience sur des travaux similaires (20%) ;
3. le prix (20%) ;
4. l'organisation générale de la mission et des délais d'exécution(15%) ;
5. la qualité de présentation : clarté, précision, ... (10%) ;
6. la connaissance de la région et de la compréhension des enjeux régionaux (5%).

Le choix définitif sera effectué par la commission d'appel d'offres. L'offre sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et pièces prévues à l'article 46 du Code des marchés publics.

5 - SOUS-TRAITANCE ÉVENTUELLE DE LA MISSION

Le(s) prestataire(s) devra(ont) obtenir l'accord du maître d'ouvrage s'il(s) souhaite(nt) sous-traiter certaines opérations.

6 - ORGANISATION DU PRESTATAIRE

Le(s) prestataire(s) précisera(ont) dans sa (leur) proposition(s) l'organisation de l'équipe projet ainsi que les rôles et responsabilités des membres la constituant. Il(s) devra(ont) également désigner un interlocuteur unique, chef de projet, afin de faciliter les échanges d'informations sur la mission avec le maître d'ouvrage et le Comité Régional d'Innovation, piloté conjointement par l'État et la Région.